

Le jeudi 2 avril 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de Messimy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOBICHON.

Date de convocation : 26 mars 2026

Date d'affichage : 26 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Jean-Jacques BOBICHON ; Eliane LE GUILLOU ; Thierry GRANJON ; Pascale GUERIN ; Vincent DELGOVE ; Dominique DEBIESSE ; Michel GAUJAC ; Dominique BADIN ; Brice MILLE ; Aurélie PINOT ; Anicet PAYS ; Aurélie DUSSOUILLEZ ; Francis ZANOTTI ; Stéphanie LIMOSANI ; Julien JOUÉ ; Nathalie RULLIAT ; Emilie CREISSEN ; Romain PINOT ; Dominique DEFRETIN ; Michel GUERIN ; Anne CHANCROGNE ; Sandie GUERARD ; Didier PETITJEAN ; Estelle ROMARY ; Pierre VILLE.

Absents représentés : Philippe REYMOND a donné pouvoir à Pascale GUERIN ; Cyrille PARRET a donné pouvoir à Anne CHANCROGNE

Secrétaire de séance : Vincent DELGOVE

DÉLIBÉRATION N°10-2026

Objet : Elections des Conseillers municipaux au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose que le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public local à caractère administratif.

Il est administré par un Conseil d'Administration composé pour moitié d'élus de la Commune et pour moitié par des personnes nommées pour leur compétence. Il est présidé par le maire. En l'absence du président, il est présidé par un vice-président élu en son sein dès sa constitution.

Le nombre de membres élus est au maximum de 8 et celui des personnes nommées est également de 8. Outre son président, le minimum est de quatre membres élus et de quatre membres nommés.

Monsieur le Maire propose de fixer à cinq le nombre de membres élus et à cinq le nombre de membres nommés, sachant que la consultation des associations concernées est actuellement en cours.

Après appel à candidature, sont candidats sur une liste unique :

- Pascale GUERIN, Dominique DEBIESSE, Nathalie RULLIAT, Emilie CREISSEN et Sandie GUERARD.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article L 123-4 à L 123-9,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE** la composition à cinq membres élus et cinq membres nommés pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS,

et après avoir procédé à l'élection des membres sont élus :

- Pascale GUERIN
- Dominique DEBIESSE
- Nathalie RULLIAT
- Emilie CREISSEN
- Sandie GUERARD

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme le 2 avril 2026.

Le secrétaire
Vincent DELGOVE



Le Maire,
Jean-Jacques BOBICHON



Transmis en Préfecture le
Affiché le

:- 3 AVR. 2026

- 3 AVR. 2026